

# COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 28 FEVRIER 2007 A VOUZIERIS

**Présents :** Mmes Albane BATHELIER, Françoise BONOMME, Marie-Ange BROUILLON, Monique CHANCE, Geneviève COSSON, Béatrice FABRITIUS, Marie-Françoise FESTUOT, Marie-Françoise GEILLE, Brigitte GERARD, Françoise PERONNE, Gisèle PIERSON, Monique POLICE. Mrs. Pascal AFCHAIN, Bernard BESTEL, Jean-Pierre BOSCHAT, Jean-Pierre BOURE, Jean BOURGOIN, Pierre BOUVART, Patrick BROUILLON, Luc BRUNEL, Francis CANNEAUX, Eladio CERRAJERO, Bruno CHARBONNIER, Michel COISTIA, Michel COLIN, Gilles COLSON, Bertrand COUSTIER, Robert DARCO, Jean-Pierre DAUMONT, Bernard DAY, Luc DECORNE, Gérard DEGLAIRE, Thierry DEGLAIRE, Bernard DEOM, Daniel DOYEN, Gérard DUPUY, Jean-Claude ETIENNE, Philippe ETIENNE, René FRANCAERT, Claude FRANCOIS, Christian GARREZ, Jean-Charles GENTY, Jacques GROSSELIN, Franck GROSSELIN, Pierre GUERY, Michel GUTLEBEN, Michel GUYOT, Pierre HU, Christian HULOT, Claude LAMBERT, Jean-Luc LAMBERT, Jérémie LAMPSON, Denis LEFORT, Jean-Pierre LELARGE, Hugues MACHAULT, Dominique MAINSANT, Nicolas MALHERBE, André MALVAUX, Patrice MAUVAIS, François MEENS, Pierre MIART, Pierre MILHAU, Jacques MORLACCHI, Daniel NIZET, André OUDIN, Henri PASQUIER, Jean-Luc PAYER, Jean-Pol RICHELET, François SCHULZE, Daniel SERVAIS, Gérard SOUDANT, Pierre THIERY, Bruno VALET, Gilles ZEIMET.

**Représentés :**

Mme Agnès BEGNY donne pouvoir de vote à M. Gérard DEGLAIRE,  
Mme Françoise BUSQUET donne pouvoir de vote à M. Jean-Luc. LAMBERT,  
Mme Anne-Marie DEGUILHEM donne pouvoir de vote à Mme Geneviève COSSON.  
Mme Monique DEWAENE donne pouvoir de vote à M. Michel GUTLEBEN,  
Mme Chantal GIOT donne pouvoir de vote à M Jean-Claude ETIENNE,  
Mme Marie-Hélène MOREAU donne pouvoir de vote à Jean-Pol RICHELET,  
Mme Chantal PETITJEAN donne pouvoir de vote à Mme Françoise FABRITIUS,  
M. Claude ANCELME donne pouvoir de vote à M. Jean-Pierre BOSCHAT,  
M. Guy LECLERCQ donne pouvoir de vote à M François SCHULZE,  
M. Gérard MOUTON donne pouvoir de vote à M. Denis LEFORT,  
M. Gildas THIEBAULT donne pouvoir de vote à M. Pierre THERY.

**Excusés :** Mme RAULIN (Apremont sur Aire), M. PAYART (Savigny sur Aisne)

**Invités excusés :** MM. Y. GRALL, A. SOENE, C. SERVAIS et JL WARSMANN.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance. Mme Brigitte GERARD est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

## **I/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 21 DECEMBRE 2006**

Aucune remarque n'est formulée relativement à ce compte rendu.

- **Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.**

## **II/ ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2007**

M. SERVAIS rappelle que le budget doit être voté avant le 31/03/07 bien que, cette année, l'échéance soit reportée au 14/04/07. Le prochain conseil de communauté sera, en tout état de cause, convoqué le 28/03/07.

### **1) Présentation du compte administratif 2006**

M. SERVAIS fait lecture de chaque budget.

- **Budget Général :**

	Résultat à la clôture de l'exercice 2005	Part affectée à l'investissement exercice 2005	Résultat de l'exercice 2006	Résultat de clôture de 2006
Investissement	83 457,68	0,00	-52 291,20	31 166,48
Fonctionnement	509 772,91	0,00	234 012,83	743 785,74
<b>TOTAL</b>	<b>593 230,79</b>	<b>0,00</b>	<b>181 721,63</b>	<b>774 952,22</b>

- **Budget 2C2A/CERFE :**

	Résultat à la clôture de l'exercice 2005	Part affectée à l'investissement exercice 2005	Résultat de l'exercice 2006	Résultat de clôture de 2006
Investissement	37 400,12	0,00	11 064,54	48 464,66
Fonctionnement	- 50 249,26	0,00	-17 964,19	-68 213,45
<b>TOTAL</b>	<b>-12 849,14</b>	<b>0,00</b>	<b>-6 899,65</b>	<b>-19 748,79</b>

- **Budget Site Grand Public :**

	Résultat à la clôture de l'exercice 2006	Part affectée à l'investissement Exercice 2006	Résultat de l'exercice 2006	Résultat de clôture de 2006
Investissement	- 751 768,18	0,00	121 817,00	-629 951,18
Fonctionnement	246 284,35	0,00	-26 705,79	219 578,56
<b>TOTAL</b>	<b>- 505 483,83</b>	<b>0,00</b>	<b>95 111,21</b>	<b>-410 372,62</b>

- **Budget Parc d'activités :**

	Résultat à la clôture de l'exercice 2005	Part affectée à l'investissement Exercice 2005	Résultat de l'exercice 2006	Résultat de clôture de 2006
Investissement	- 65 903,95	15 513,54	-115 200,06	-165 590,47
Fonctionnement	2 200,47		6 271,60	8 472,07
<b>TOTAL</b>	<b>- 63 703,48</b>	<b>15 513,54</b>	<b>-108 928,46</b>	<b>-157 118,40</b>

- **Budget management de crise :**

	Résultat à la clôture de l'exercice 2005	Part affectée à l'investissement Exercice 2005	Résultat de l'exercice 2006	Résultat de clôture de 2006
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	-22857,02	0,00	14372,80	-214 184,22
<b>TOTAL</b>	<b>- 22857,02</b>	<b>0,00</b>	<b>14372,80</b>	<b>-214 184,22</b>

- **Budget ZAE :**

	Résultat à la clôture de l'exercice 2005	Part affectée à l'investissement Exercice 2005	Résultat de l'exercice 2006	Résultat de clôture de 2006
Investissement	-10807,68	0,00	-650837,60	-661645,28
Fonctionnement	-527,50	0,00	360,00	-167,50
<b>TOTAL</b>	<b>-11 335,18</b>	<b>0,00</b>	<b>-650 477,60</b>	<b>-661 812,78</b>

**Reste à réaliser en recettes : 692 957 €**

• **Budget NOCTURNIA**

	Résultat à la clôture de l'exercice 2005	Part affectée à l'investissement Exercice 2005	Résultat de l'exercice 2006	Résultat de clôture de 2006
Investissement	-952,98	0,00	-20571,15	-21524,13
Fonctionnement	1662,77	0,00	70187,85	71850.62
<b>TOTAL</b>	<b>709,79</b>	<b>0,00</b>	<b>49616,70</b>	<b>50326,49</b>

**Soit pour le budget général et les budgets annexes**

	Résultat à la clôture de l'exercice 2005	Résultat de l'exercice 2006	Résultat de clôture de 2006
<b>TOTAL</b>	<b>-227 988,07</b>	<b>-425483,37</b>	<b>-637 958,10</b>

M. SERVAIS rappelle que l'achat de terrains à Vouziers a été réalisé en 2006 mais que l'emprunt nécessaire n'a été contracté qu'en janvier 2007 ; il ne figure donc pas sur ce compte administratif.

**Subventions versées par le Budget Général aux budgets annexes :**

Subvention exceptionnelle 2C2A/CERFE : 80 288,26 €.

Subvention exceptionnelle Parc d'activités économiques : 15 688,81 €

Subvention exceptionnelle Nocturnia : 333 145,54 €

**2) Présentation des comptes dans la réalisation des projets :**  
**Point sur les subventions en attente : NOCTURNIA**

	DEPENSES	RECETTES	
		ATTENDUES	ENCAISSEES
<b>1ère tranche</b>			
Bâtiment (architecture) VRD :	1 752 737,30		
1) Assainissement	33 538,78	Fer : 750 616,80	626 346,70
2) Etude Assainissement	914,69	Cgal : 469 698,55	469 698,55
		Cral : 272 098,64	236 567,10
Maîtrise d'œuvre	56 687,70		
<b>Total 1ère tranche</b>	<b>1 876 542,35</b>	<b>1 492 413,99</b>	<b>1 332 612,35</b>
<b>2ème tranche</b>			
Scénographie	1 349 110,40		
Equipement Bar Cuisine	25 987,00	Feder : 627 000,00	451 740,16
Equipement Salle vidéo Cf	96 645,00	Cgal : 400 992,50	400 992,50
Maîtrise d'œuvre	141 343,57	Cral : 212 182,70	169 315,00
Communication marketing	130 576,00		
Achat voiture	13 720,00		
Divers équipements	6 860,00		
<b>Total 2ème tranche</b>	<b>1 764 242,00</b>	<b>1 239 673,45</b>	<b>1 022 047,66</b>
<b>3ème tranche</b>			
Clôtures	39 600,00	Cgal : 69 154,00	
Portails	2 750,00		
Sentiers ONF	3 000,00	Cral : 69 071,00	
Aménagements pédagogiques	134 776,72		69 154,00
Plantations et terrasse végétalisée	5 307,10		56 600,00
Vidéosurveillance			
1) Travaux de préparation	11 175,00		
2) Achat et pose	24 365,11		
Terrariums	51 310,50		
Mascotte	4 000,00		
<b>Total 3ème tranche</b>	<b>276 284,43</b>	<b>138 225,00</b>	<b>125 754,00</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>3 917 068,78</b>	<b>2 870 312,44</b>	<b>2 480 414,01</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>4 684 814,00</b>		

**Total des dépenses hors subvention : 370 199 €**

**Total des frais d'expertise : 47 243 €**

Montant total dépenses Nocturnia : **5 102 256 €**

**Subventions en attente : 389 898,43 €**

## NOCTURNIA 2006

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	Dépenses d'exploitation de Nocturnia	<b>Dépenses d'investissement</b>	Dépenses équipement
<u>Chapitre 011</u>	<b>261 770,31 €</b>	<u>Chapitre 21</u>	2 470,22 €
Dont poste alimentation et boissons	24 867,68 €		
poste achat boutique	4 738,91 €		
poste communication	120 348,47 €		
<u>Chapitre 012</u>		<u>Chapitre 23</u>	20 182,90 €
Frais de personnel	124 896,43 €		
Charges patronales	49 958,57 €		
Total dépenses de personnel	<b>174 855,00 €</b>	Total dépenses	<b>22 653,12 €</b>
		+ dépenses investissement (site grand public) car plus de crédit sur Nocturnia	
		Chapitre 21 (Achat ordinateur + onduleur)	<b>5 886,17 €</b>
<b>Total général dépenses</b>	<b>436 625,31 €</b>	<b>Total général dépenses</b>	<b>28 539,29 €</b>

DEPENSES TOTALES (FONCT + INVEST) =	465 164,60 €	
RECETTES EXPLOITATION NOCTURNIA =		123 709,05 €
Déficit 2006 465 164,60 € - 123 709,05 € =		<b>341 455,55 €</b>
	<b>465 164,60 €</b>	<b>465 164,60 €</b>

M. SERVAIS rappelle que le budget communication consacré à Nocturnia a été très important en 2006 (120 348,47 €). En 2007, ce poste a été réduit à 39000 €. Le déficit de Nocturnia en 2006 s'élève, comme cela avait été communiqué lors d'un précédent conseil, à 341 455,55 €. Le Président affirme que personne ne peut être content de ce déficit. Ce n'est pas une consolation que de se dire que le cabinet d'étude avait prévu ces chiffres. L'an dernier, la 2C2A avait fait un gros effort sur la publicité (radiophonique, télévisée, journalistique) mais ne peut financièrement pas le renouveler.

Plus aucune question n'étant posée sur le compte administratif 2006, M. SERVAIS laisse la parole aux présidents de commissions afin de présenter leurs besoins financiers pour 2007.

### **3) Propositions des commissions**

✓ **Affaires économiques : M. Jean-Claude ETIENNE présente les besoins de cette commission :**

- **Ardennes Initiative** : Reconduction du partenariat entre la 2C2A et l'association Ardennes Initiative. Montant de l'opération : 3 826,30 €
- **Mission locale** : Convention à renouveler avec la Mission Locale au titre de l'année 2007. Augmentation de 0,02€/habitant, soit un montant de 22 512 €.
- **Zone d'activités Chanzy** : Travaux d'extension de la zone d'activités Chanzy (coût de l'opération : 1 293 827€)
- **Zone d'activités Vouziers** (Frais archéologique et géomètre)
- **Actions collectives Orac** : bulletin d'information ORAC, Achat d'animations mises en place à l'occasion d'évènements artisanaux et commerciaux.
- **Zone de développement éolien** : 9 170 €
- **PAAE** : 17 000 €.
- **Avances subventions FISAC**

*Implications budgétaires des besoins nouveaux pour 2007*

	Besoins nouveaux exprimés en euros Année 2007
Mission Locale	402
Zone d'activités Chanzy	462 167
Promotion+entretien ZAE	14 400
Zone d'activités Vouziers	0
Etude zone de développement éolien	9 170
Orac : actions collectives	16 200
<b>TOTAL</b>	<b>502 339</b>

✓ **M. MAINSANT, Président de la Commission « Habitat et Cadre de Vie » présente les besoins financiers 2007 de cette commission**

- **Actions complémentaires à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** : Poursuite des actions prévues auparavant dans la convention OPAH (Montant opération 2006 : 50 000 €)
  - Ravalement de façades.
  - Réfection toiture.
- **Logements communaux** (Montant opération 2007 : 751 174 € dont 284 598 € de subvention)
- **Aire d'accueil des gens du voyage** (Montant 2007 : 459 350 € financement de 228 675 €)
- Reconduction de l'enveloppe financière attribuée pour le poste de gardien pour l'aire d'accueil des gens du voyage à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2007 soit 2 000 €.

*Implications budgétaires des besoins nouveaux pour 2007 : 230 733,27 €*

✓ **M. MALVAUX, Président de la Commission « Tourisme » présente les besoins financiers 2007 de cette commission**

- **Adhésion Office de Tourisme de l'Argonne Ardennaise** (Montant reconduit pour 2007 : 44 604 €)
- **Programme de réaménagement des sentiers de randonnée d'intérêt touristique en et hors forêt domaniale** : (montant reconduit pour 2007 : 14 227 €)
- **Renforcement de l'ingénierie touristique sur la Grande Argonne : embauche d'un chargé de mission « conception et développement de produits touristiques** : (montant reconduit pour 2007 : 10 000 €)
- **Les Nocturniales** : (montant pour 2007 : 3 000€)
- **Subvention signalétique Cerfe et Maison de la Nature** : (montant pour 2007 : 508 €)
- **Demande de subvention associations diverses** : (montant pour 2007 : 3 320 €)

*Implications budgétaires des besoins nouveaux pour 2007*

<b>PROJETS PORTES PAR LA 2C2A</b>	<b>Besoins nouveaux en euros</b>
Les Nocturniales	<b>3 000</b>
Demandes de subvention associations diverses	<b>3 320</b>
Subvention signalétique Cerfe et Maison de la Nature	<b>508</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 828</b>

✓ **Mme GEILLE, Présidente de la Commission « Information, Communication et Relations avec les Administrés » présente les besoins financiers 2007 de cette commission**

- *Conception de quatre bulletins d'information 2C2A pour l'année : 15 200€*
- *Promotion de la 2C2A par le biais d'insertion publicitaire ou de partenariat: 1 000 €*
- *Nocturniales : 3 000 €*
- *Agenda d'été : 2 000 €.*
- *Participation à la foire agricole de Sedan : 3 000 €.*
- *Site internet : 2 000 €.*
- *Rallye Pays : Organisation d'un rallye pour faire mieux connaître le territoire de l'Argonne Ardennaise : 1 500 €.*
- *Communication sur le Pays : 5 000 €.*
- *Logiciels de mise en page et de graphisme : 2 200 €*
- *Appareil photographique numérique : 500 €*

*Besoins nouveaux pour le budget communication année 2007 : 4 400 €.*

A l'initiative du groupe « Echanger et s'insérer » du Conseil de développement du Pays de l'Argonne ardennaise, une enquête a été réalisée auprès des associations du territoire. Résultant de cette enquête, un annuaire des associations et un Agenda ont été créés sur le site Internet de la 2C2A. Les objectifs sont de promouvoir les associations du territoire et leurs activités, et d'éviter les chevauchements de dates entre manifestations.

Toutes les associations n'ayant pas répondu, ces outils seront amenés à évoluer. Vous êtes invités à consulter et à faire connaître cet annuaire et cet agenda, si vous le souhaitez...

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Sophie BETTIG ou Caroline AUROUX.

M. DAUMONT intervient pour souligner la qualité du site internet de la 2C2A et invite ses collègues à le visiter. Il est très bien réalisé et permet d'obtenir maintes réponses à des questions qui sont parfois posées en réunion.

✓ **M. RICHELET, Président de la Commission « Agriculture, Ruralité et Environnement » présente les besoins financiers 2007 de cette commission**

- *Animation agricole en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Ardennes.*
- *Adhésion à l'Agence Locale de l'Energie.*
- *Banc d'essai tracteur.*
- *Préservation des pelouses sèches (Montant de l'opération : 7 000 €)*
- *Acquisition de semoirs à la volée (Montant de l'opération : 500 €).*
- *Nocturniales.*
- *Aire de remplissage de pulvérisateurs.*
- *Installation des jeunes agriculteurs.*
- *Jachères fleuries.*

*Pas de besoins budgétaires nouveaux pour le budget agriculture et ruralité pour 2007*

M. PAYER : Un budget consacré aux Nocturniales est prévu pour les commissions Tourisme, Information et Communication, Agriculture et Ruralité. Pourquoi ?

M. RICHELET : En effet, il ne s'agit pas d'une erreur. Ce budget est réparti entre ces trois commissions.

✓ **Mme GEILLE, Présidente de la Commission « Vie Sociale et Culturelle » présente les besoins financiers 2007 de cette commission**

- *Partenariat avec l'Association Culturelle « Les Tourelles »*

**Projet artistique** : Programme des représentations réparties en différents spectacles sur le territoire de la 2C2A (22 000 €)

- *Animations communautaires*

Accompagnement d'actions sociales et culturelles d'intérêt communautaire : 10 000€ (Les rencontres de Louvergny, FJEP, autres demandes)

- *Revenu Minimum Etudiant- 2C2A Solidarité Etudiant*

Reconstitution de l'enveloppe financière afin de continuer à verser le RME-2C2A Solidarité Etudiant (15 300 €).

*Implications budgétaires en besoins nouveaux pour l'année 2007 : 1 300 €*

✓ **M. SERVAIS présente les besoins financiers liés à l'Administration Générale**

- *Charges de personnel :*

Augmentation des dépenses de personnel de 3% sur la base du budget 2007 : 17 000 €.

- *Continuité de la démarche Pays :*

Frais de fonctionnement dans le cadre du Pays : 1 500 euros.

Frais de fournitures administratives : 1 500 €

Formation démarche Pays : 5 000 euros.

Forum aidants naturels : 3 100 euros.

- *Piscine :* Etude de faisabilité concernant la construction d'une nouvelle piscine : montant reconduit de l'opération 20 000 € TTC.

- *Nocturnia : Communication*

Prévision d'une enveloppe de 39 000 € pour des actions de communication

*Implications budgétaires en besoins nouveaux pour l'année 2007 : 10 100 €*

M. SERVAIS apporte les précisions suivantes :

- Poste « Charges de personnel » : les 3% d'augmentation correspondent aux augmentations légales prévisionnelles de salaires.

- Concernant le Pays, il ajoute que les 5 000 € inscrits pour la formation démarche Pays avaient déjà été inscrits l'an passé sans pour autant avoir été consommés.

- Piscine : La convention avec le bureau d'étude chargé de l'étude pré opérationnelle de la construction d'une piscine communautaire à Vouziers est d'ores et déjà signée.

- Nocturnia : Il rappelle que le budget communication 2006 s'élevait à 120 000 €. Cette année, il est de 39 000 €. Le Bureau a fait remarquer que si la publicité était diminuée, le nombre de visiteurs diminuerait également. Il demande donc aux délégués d'être le relais auprès de la population locale.

M. SERVAIS rappelle aux délégués qu'une autre présentation des demandes des commissions figure dans le document de travail, qui est reprise ci-après :



#### 4) Approche du budget 2007 : Dépenses de fonctionnement

<i>Domaine d'activités</i>	<i>Montant reconduit</i>	<i>Besoins Nouveaux</i>	<i>Recettes nouvelles</i>
<b><u>Economie :</u></b>			
- Partenariat Ardennes Initiative	3 826,30		
- Mission Locale	22 110,00	402,00	
- Entretien terrain PAE		2 000,00	
- Entretien terrain ZAE		4 000,00	
- PAEE	17 000,00		
- Actions collectives Orac		16 200,00	
- Etude développement éolien		9 170,00	
<b><u>Habitat et cadre de vie :</u></b>			
• Poste gardien	2 000,00		
<b><u>Tourisme :</u></b>			
• Adhésion office de tourisme	44 604,00		
• Réaménagement sentiers	14 227,00		
• Renforcement ingénierie touristique	10 000,00		
• Les Nocturniales		3 000,00	
• Subvention ass diverses		3 320,00	
• Sub signalétique Cerfe et Maison de la Nature		508,00	
<b><u>Information, communication</u></b>			
• Conception de bulletins	15 200,00		
• Promotion de la 2C2A	1 000,00		
• Agenda d'été	2 000,00		
• Participation foire agricole	3 000,00		
• Nocturniales	3 000,00		
• Communication Pays	5 000,00		
• Rallye Pays	1 500,00		
<b><u>SOUS-TOTAL</u></b>	<b><u>144 467,30</u></b>	<b><u>38 600,00</u></b>	

<i>Domaine d'activités</i>	<i>Montant reconduit</i>	<i>Besoins Nouveaux</i>	<i>Recettes nouvelles</i>
<b><u>Agriculture et ruralité:</u></b> - Animation agricole	30 000,00		
<b><u>Vie sociale et culturelle:</u></b>			
• Partenariat avec les Tourelles	22 000,00		
• Animations ctaires	10 000,00		
• RME -2C2A Solidarité	14 000,00	1 300,00	
• Forum aidants naturels		3 100,00	
<b><u>Administration générale :</u></b>			
• Charges à caract général	139 000,00		
• Charges de personnel	583 705,00		
• Charges de gestion courante	44 000,00		
• Subv piscine	150 000,00	20 000,00	
• Démarche Pays	3 000,00		
• Formation Pays	5 000,00		
• Communication Nocturnia	39 000,00		
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 039 705,00</b>	<b>24 400,00</b>	
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>1 184 172,30</u></b>	<b><u>63 000,00</u></b>	

**Recettes de fonctionnement 2007 :**

Désignation	Compte administratif 2006 (en €)	Orientations budgétaires 2007 (en €)
Produits fiscaux	1 209 548	1 248 962
Compensation de fiscalité	83 475	85 000
DGF et dotations non fiscales	304 894	310 000
Produits divers	51 067	55 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 648 984</b>	<b>1 698 962</b>

**Dépenses et recettes d'investissement 2007 :**

<i>Domaine d'activités</i>	<i>Montant reconduit</i>	<i>Besoins Nouveaux</i>	<i>Recettes nouvelles</i>
<b><u>Economie :</u></b>			
- Zone d'activités Chanzy	1 271 227,00	462 167,00	608 172,00
- Zone d'activités Vouziers	109 305,00		
- Avances subvention FISAC	100 000,00		
<b><u>Habitat et cadre de vie :</u></b>			
• Logements communaux	751 174,00		284 597,00
• Subv toitures et façades	50 000,00		
• Accueil des gens du voyage	457 350,00		228 675,00
<b><u>Communication, Information</u></b>			
• Logiciels et appareil photographique numérique	2 700,00		
<b><u>2C2A/Cerfe:</u></b>			
• Travaux	33 000,00	40 129,00	
<b><u>Piscine :</u></b>			
• Etude	20 000,00		
<b><u>Administration générale :</u></b>			
• Achat matériel informatique		5 000,00	
• Mise à jour logiciels		2 500,00	
<b><u>Nocturnia</u></b>	30 000,00	10 000,00	
<b>TOTAL</b>	<b>2 824 756,00</b>	<b>519 796,00</b>	<b>1 121 444,00</b>

M. SERVAIS présente les recettes de fonctionnement 2007 en faisant remarquer que le budget, tel qu'il est présenté, comprend une augmentation des produits fiscaux à hauteur de 3%. Il ajoute qu'il pense préférable de proposer une petite augmentation chaque année.

Cette hausse de 3% de la fiscalité apporterait un produit supplémentaire de 39 414 €.

Il en profite pour remercier la commission des Finances, dont il a pris la présidence suite à la démission de M. Bernard PIERRET, qui a travaillé très sérieusement et qui l'a bien aidé dans sa tâche.

M. DEOM intervient et fait remarquer que les intercommunalités ont été créées pour faire des économies d'échelle. Il constate qu'elles sont toutefois voraces. « On ne change pas une équipe qui perd », dit-il. Vous n'essayez pas de réduire les dépenses pour servir la population. Il affirme être contre cette augmentation de 3%.

Il sous-entend que cette légère augmentation, telle qu'elle est proposée, est une manœuvre pré-électorale.

M. SERVAIS réagit en affirmant que l'approche électorale ne le concerne pas du tout. Actuellement, en tant que Président de la 2C2A, il œuvre pour son bon fonctionnement.

Effectivement, une hausse de 3% n'est pas neutre pour les administrés mais il lui semble plus judicieux d'en proposer des petites au fil des ans que d'en proposer une plus conséquente dans quelques années.

Ce n'est bien sûr pas un plaisir que d'augmenter l'impôt.

Plus aucune remarque n'étant soulevée, le Président considère que la majorité est favorable à cette hausse de 3% des produits fiscaux.

Il fait alors lecture du document de travail consacré aux emprunts. Aucune question n'est posée.

M. SERVAIS rappelle que le tableau des effectifs de Nocturnia est fourni dans le document de travail à la demande d'élus lors d'un précédent Conseil de Communauté.

Il ajoute, concernant le budget 2007 de Nocturnia, que la commission des Finances a souhaité que les recettes d'exploitation 2007 restent les mêmes que 2006, soit 123 709.05 €. Les dépenses sont en effet toujours majorées et à l'inverse les recettes minorées.

Le déficit prévisionnel pour 2007 est de 296 726.15€, soit une baisse de 45% par rapport à 2006.

M. DEOM, après un rapide calcul, estime que le déficit de Nocturnia, coûte de 10 à 11€ par habitant. La 2C2A cherche un moyen de faire venir les habitants à Nocturnia alors qu'ils ne bénéficient même pas d'un tarif préférentiel comme il l'avait déjà proposé il y a 3 ans.

Il cite l'exemple des habitants de Charleville-Mézières qui entrent gratuitement au Musée de l'Ardenne tout au long de l'année.

Une reconnaissance des gens du territoire permettrait de les fédérer autour de la 2C2A et de faire venir des gens à Nocturnia qui ne seraient peut être pas venus sans cela.

M. SERVAIS rappelle que la carte pass' permet à un membre d'une famille, une fois une entrée payée dans l'année, de revenir autant qu'il le souhaite gratuitement le reste de l'année.

Par ailleurs, il informe que M. MALVAUX fera une proposition dans ce sens en fin de séance.

M. COLIN réagit sur l'approche du budget 2007 telle qu'elle est présentée. Les chiffres présentés sont selon lui optimistes. 63 000 € sont tout de même inscrits pour les besoins nouveaux. Les déficits du 2C2A/CERFE et de Nocturnia n'apparaissent pas dans le budget. Ainsi, il faut plutôt lire que les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 700 000 € et non pas 1 200 000 €.

Cela laisse peu de marge de manœuvre pour l'investissement et l'autofinancement.

M. SERVAIS ajoute que les produits de la vente de la friche dite « SIETAM » et que l'emprunt lié à l'acquisition de terrains pour l'extension de la zone d'activités de Vouziers ne sont pas inscrits dans cette approche budgétaire.

La commission des finances devra encore travailler.

M. DOYEN : Le déficit de Nocturnia laisse l'assemblée sans voix. Le déficit prévisionnel pour 2007, bien qu'inférieur de 45 000 € par rapport à 2006, doit encore être diminué.

Il confirme son adhésion à ce projet touristique mais se sent responsable par rapport à ce déficit qui risque de durer d'année en année.

Il y a un problème, il doit donc y avoir des solutions.

M. SERVAIS est d'accord avec cette remarque : La situation ne peut pas durer. Toutefois, il n'a, comme tout le monde, pas de solution à apporter. Il faut essayer d'en trouver.

M. LELARGE : L'étude pré-opérationnelle réalisée prévoyait cette situation. A-t-on une idée de l'échéance à laquelle Nocturnia ne serait plus déficitaire ? Ne faudrait-il pas vendre Nocturnia ?

M. SERVAIS : Les prévisions annonçaient un équilibre au bout de 5 ans d'activité. Au niveau du personnel, les charges sont identiques à la première année de fonctionnement et ne devraient pas évoluer. Le problème se situe au niveau du nombre de visiteurs.

Il ne faut quand même pas baisser les bras tout de suite !

### **III/ ECONOMIE**

#### **a) Prolongation de l'ORAC**

M. ETIENNE fait lecture du document de travail.

L'ORAC s'est terminée le 31 décembre 2006. Le diagnostic établi lors de l'étude préalable avait recensé 65 projets éligibles. A l'heure actuelle l'opération a touché 45 entreprises, des crédits restent donc disponibles au titre des aides individuelles aux entreprises. La prolongation de l'ORAC permettrait de continuer le soutien offert aux artisans et commerçants et de poursuivre les actions collectives destinées à dynamiser l'activité économique du territoire de la 2C2A.

C'est pourquoi, sur avis favorable du Bureau, il est proposé au Conseil de Communauté la délibération suivante :

*« Vu la délibération n° 04/056 du Conseil de Communauté en date du 08/07/04 approuvant le lancement d'une Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC) sur le territoire de l'Argonne Ardennaise*

*Vu la délibération n° 06/062 du Conseil de Communauté en date du 29/06/06 approuvant la prolongation de l'ORAC,*

*Le Conseil de Communauté DECIDE :*

- *D'approuver la nouvelle prolongation de l'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC) sur le territoire de l'Argonne Ardennaise*
- *D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2007,*
- *D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires et à accomplir toutes formalités afférentes à la réalisation de cette opération. »*

➤ **Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **b) Demande de subvention pour l'extension de la zone d'activités de Buzancy**

M. ETIENNE présente le projet d'extension de la zone d'activités de Buzancy qui permettrait à la 2C2A de posséder une capacité d'accueil des entreprises.

La Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise souhaite en effet réaliser une extension de la Zone d'Activité de Buzancy d'une surface totale de 8 hectares et 98 ares. A l'heure actuelle, la zone d'activités ne peut plus recevoir d'entreprises nouvelles. Le projet d'extension de cette zone a été modifié depuis son lancement, en raison du changement de réglementation. Ces modifications ont entraîné une augmentation du montant des travaux.

L'objectif de la 2C2A est de pouvoir proposer des terrains facilement aménageables selon les besoins propres de chaque entreprise. Cette offre permettra de répondre aux demandes des entreprises déjà présentes et d'accueillir des entreprises nouvelles sur le territoire.

Le prix de vente des terrains sera fixé de telle façon que l'opération n'aura à terme aucune incidence pour la 2C2A. Il s'agira, pour la Communauté de Communes, d'une opération « blanche ». Aussi, afin de diminuer au maximum le prix de sortie, de nouvelles demandes de subvention sont en cours.

C'est pourquoi, sur avis favorable du Bureau, il propose au Conseil de Communauté la délibération suivante afin d'actualiser le coût de l'opération :

*« Vu la délibération n° 05/006 du 28/02/05 approuvant le projet d'extension de la zone d'activités de Buzancy à hauteur de 605 831 € HT sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées,*

*Vu le projet d'extension de la zone d'activités de Buzancy actualisé,*

*Le Conseil de Communauté décide :*

- *De modifier en tant que de besoin cette délibération,*
- *d'approuver ce projet et son budget prévisionnel à hauteur de 1 187 016,12 euros HT, sous réserve d'obtention des subventions sollicitées,*
- *d'inscrire les montants nécessaires au budget 2007,*
- *d'autoriser le Président à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de tout organisme susceptible de financer ce type d'opération,*
- *d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement de l'opération. »*

➤ **Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **c) Modification des statuts liée à l'extension de la zone d'activités de Buzancy**

M. SERVAIS présente la nécessité de modifier les statuts de la 2C2A afin de permettre à la 2C2A de créer des voiries d'intérêt communautaire dans le cadre des travaux d'extension de la zone d'activités de Buzancy.

C'est pourquoi, sur avis favorable du Bureau, il est proposé au Conseil de Communauté la délibération suivante :

« *Le Conseil de Communauté,*

*Vu l'arrêté préfectoral n°97-760 du 31 décembre 1997 portant création de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise,*

*Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,*

*Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-17, L 5211-20, et L 5214-16,*

*Vu les actuels statuts de la Communauté de Communes,*

*Vu le projet de statuts modifié,*

*Après en avoir délibéré,*

### **PROPOSE**

#### **① le transfert d'une nouvelle compétence :**

*par ajout d'une nouvelle compétence optionnelle à l'article 2.7 – CREATION, AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE*

*Est reconnu d'intérêt communautaire, la création, l'aménagement et l'entretien de la voie « chemin rural de Buzancy à Verpel », sur une longueur de 197m, du carrefour avec la RD 947 à l'entrée de la zone d'activités et permettant l'accès à la zone d'activités sise au lieudit La Quille à Buzancy.*

**ADOPTE** les intérêts communautaires reconnus à la Communauté de Communes tel que rédigés dans le projet de statuts modifiés joint en annexe.

**AUTORISE** le Président à notifier, pour consultation, la présente délibération aux communes membres de la Communauté de Communes.

**RAPPELLE** que cette modification statutaire est subordonnée à l'accord des conseils municipaux exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant au maire pour se prononcer sur les modifications statutaires envisagées. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

**AUTORISE** le Président à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier ».

M. SERVAIS précise que cette modification, bien qu'infime, implique un passage devant chaque conseil municipal de l'ensemble des communes de la 2C2A.

M. DOYEN demande si cette disposition est valable pour toute la communauté ?

Melle GUIOT répond par la négative en précisant que le chemin concerné est en dehors de la zone d'activités de Buzancy et qu'il va en fait y permettre l'accès. La compétence porte sur seulement une partie du chemin, à savoir 197 mètres. Pour les demandes de subvention, il est nécessaire que la 2C2A ait la compétence.

M. ETIENNE ajoute que ce chemin dessert la SCREB, qu'il est obligatoire car il est le seul à desservir la zone d'activités.

M. VALET demande si ce chemin est vendu à la 2C2A.

M. ETIENNE informe qu'il est rétrocedé à la 2C2A.

M. COLIN intervient en proposant que la dénomination de l'article 2-7 soit agréementée de la mention « d'intérêt communautaire » soit : **CREATION, AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

Melle GUIOT précise que la législation impose la définition précise de l'intérêt communautaire.

➤ **Cette délibération est adoptée par 83 voix POUR, 2 CONTRE et 0 ABSTENTION.**

#### **d) Vente de la friche dite « Sietam » au Conseil Général des Ardennes**

Le président fait lecture du document de travail :

Par correspondances des 5 janvier et 7 février 2007, le Conseil Général des Ardennes a exprimé, auprès des services de la 2C2A, son souhait d'acquérir la friche dite « SIETAM », située à Vouziers au 57 rue Gambetta afin d'y installer des services sociaux et routiers.

Le Conseil Général des Ardennes propose d'acquérir cet ensemble immobilier pour la somme de 140 000 €, correspondant à l'estimation du service des Domaines en date du 12 février 2003.

Il est précisé que cette estimation correspond au prix principal auquel la 2C2A a acquis ces biens de la SAS ECOPSI, par acte notarié du 30 avril 2003.

Dans la mesure où les projets formés par la SCI des Acacias ayant amené la 2C2A à lui consentir la vente de la friche dite « SIETAM », n'ont plus aucune existence à ce jour, je vous propose d'annuler les délibérations correspondantes et de faire droit à la demande du Conseil Général des Ardennes.

Sur avis favorable du Bureau, il est ainsi proposé au Conseil de Communauté la délibération suivante :

*« Vu les compétences inscrites dans les statuts de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, notamment dans leur article 2.2 « Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté » et « Aménagement, entretien, gestion et commercialisation de friches industrielles d'intérêt communautaire »,*

*Vu l'abandon par la SCI des Acacias du projet portant sur l'ancienne friche industrielle dite « SIETAM » située à Vouziers au 57, rue Gambetta,*

*Vu la proposition d'achat faite par le Conseil Général des Ardennes,*

*Le Conseil de Communauté,*

*DECLARE non avenues les délibérations n°05/101 du 20/12/2005 et n°06/008a du 23/12/2006, par lesquelles la 2C2A a décidé de céder la friche dite « SIETAM » à la SCI des Acacias,*

*Vu le document d'arpentage réalisé par le cabinet DELALOI en date du 6 décembre 2005,*

*DECIDE de céder au Conseil Général des Ardennes les terrains cadastrés à Vouziers :*

- *Section AI n°216 d'une superficie de 0ha 64a 44ca*
- *Section Ai n°217 d'une superficie de 1ha 10a 64ca*
- *Section AI n°218 d'une superficie de 0ha 1a 31ca*
- *Section AI n°219 d'une superficie de 0ha 0a 28 ca*

*Pour le prix principal de 140 000 €, plus frais notariés*

*AUTORISE le Président à accomplir toutes formalités utiles et à signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette opération. »*

M. SERVAIS précise que la parcelle de 28 ca n'existe plus sachant qu'elle a disparu par érosion du canal. Toutefois, elle figure au cadastre donc doit être citée dans l'acte de vente.

M. DAUMONT se réjouit de cette vente mais fait remarquer que ce terrain a été vendu 4 fois déjà, ce qui implique des frais de notaire représentant la somme de 30 000 €, supportée par le contribuable.

M. PAYER ajoute qu'une partie de ce terrain sera vendue à la Ville de Vouziers.

M. SERVAIS confirme cette remarque rappelant que la délibération prise par le Conseil Communautaire, à cet effet, reste en vigueur et n'est pas remise en question par la présente vente.

Pour répondre à une question dans la salle, M. SERVAIS rappelle que la société MCD est installée sur cette friche et que le Conseil Général accepte qu'elle y demeure. Il ajoute que la société John Deere s'installera prochainement dans une travée, toujours en accord avec les services départementaux.

- **A l'unanimité, cette délibération est adoptée.**

#### **IV/ ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE DE GROUPAMA**

M. SERVAIS propose au Conseil de Communauté, sur avis favorable du Bureau, d'accepter l'encaissement d'un chèque de Groupama Assurances d'un montant de 400 € correspondant au règlement d'un préjudice subi sur le standard téléphonique de Nocturnia, à la suite d'un orage.

- **A l'unanimité, cette délibération est adoptée.**

#### **VI/ DELEGATION AU BUREAU POUR D'EVENTUELS AUTRES REMBOURSEMENTS D'ASSURANCE**

Afin de faciliter le fonctionnement interne de la 2C2A, le Président propose au Conseil de Communauté de compléter la délibération n° 04/034 portant délégation de compétence au Bureau comme suit :

« Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'accroissement du nombre de décisions prises par le Conseil Communautaire et afin de garantir une bonne continuité de l'activité communautaire sur des matières tributaires de délais parfois très courts,

*Le Conseil de Communauté décide d'accorder au Bureau la délégation suivante pour :*

- *tout encaissement de chèques relatifs à des remboursements d'assurance. »*

- **A l'unanimité, cette délibération est adoptée.**

#### **VI/ PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : Diminution de la durée de travail hebdomadaire de l'agent technique**

Le Président fait lecture du document de travail :

Suivant délibération n°06/80 en date du 21 décembre 2006, le Conseil de Communauté a décidé « - de créer un poste d'agent d'entretien, polyvalent, à temps complet. L'agent sera rémunéré selon un indice brut 274, indice majoré 280.

- d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2007 et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir ».

Ce poste a été créé pour permettre le nettoyage des locaux de la 2C2A, de Nocturnia et du 2C2A-CERFE. Or, il apparaît que la moyenne des besoins annuels actuels s'élève à 28 h de travail par semaine au lieu de 35h.

C'est pourquoi, sur avis favorable du Bureau, il est proposé au Conseil de Communauté la délibération suivante :



« Vu la délibération n°06/80 en date du 21 décembre 2006, ayant notamment créé un poste d'agent d'entretien polyvalent, à temps complet, rémunéré selon l'indice brut 274, indice majoré 280,  
Vu les besoins réels recensés quant aux missions affectées à cet agent,

- Décide de modifier en tant que de besoin cette délibération,
- Décide en conséquence de ramener à 28h00 par semaine la durée du temps de travail du poste d'agent technique d'entretien concerné,
- Décide d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2007,
- Autorise le Président à signer tous documents et accomplir toutes démarches nécessaires à cette fin ».

M. SERVAIS précise que l'agent recruté est parfaitement d'accord sur ces conditions.

➤ **A l'unanimité, cette délibération est adoptée.**

## **VII/ PROLONGATION DU CONTRAT DE PAYS DE L'ARGONNE ARDENNAISE**

Considérant le solde de crédits restants pour le Contrat de Pays 2004-2006, à savoir 10,2 % de l'enveloppe initiale contractualisée avec le Conseil régional, il serait intéressant de prolonger ce contrat jusque fin 2007. En effet, le prochain « contrat » devrait être élaboré au cours de cette année 2007.

Sur avis favorable du Bureau, il est donc proposé au Conseil de Communauté la délibération suivante :

« Vu le Contrat de Pays signé le 08 Juin 2005 entre l'Etat, le Conseil Régional de Champagne Ardenne, et la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise (2C2A),

Vu l'avenant au contrat de Pays de l'Argonne ardennaise, signé entre les mêmes parties le 14 Décembre 2006,

Vu la délibération du Conseil Régional de Champagne Ardenne des 18 et 19 décembre 2006, transmise au Préfet de Région le 04 Janvier 2007,

Vu les circulaires de la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la compétitivité des territoires des 23 mars et 31 octobre 2006,

Considérant le solde de crédits restants pour le Contrat de Pays 2004-2006, à savoir 10,2 % de l'enveloppe contractualisée avec le Conseil régional,

Le Conseil de Communauté décide :

– De proroger le Contrat de Pays, liant l'Etat, le Conseil Régional de Champagne Ardenne et la 2C2A, jusqu'au 31 décembre 2007,

– De donner délégation au Président pour signer l'avenant correspondant ayant pour objet de modifier l'article 6 du Contrat de Pays, à savoir « durée du contrat », et accomplir toutes les formalités rendues nécessaires par cette modification. »

➤ **A l'unanimité, cette délibération est adoptée.**

## **VIII/ HABITAT**

### **a) Adoption des montants des loyers des logements communaux de Terron sur Aisne, La Croix aux Bois et Vaux en Dieulet**

M. MAINSANT informe l'assemblée que les travaux de réhabilitation des logements communaux des communes de Terron sur Aisne, la Croix aux Bois et Vaux en Dieulet sont en cours. Afin de ne pas perdre de temps pour leur mise en location, il convient dès à présent de fixer le montant de leurs loyers.

Sur avis favorable du Bureau, il est ainsi proposé au Conseil de Communauté la délibération suivante :

*« Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, notamment l'article 2.4 – « Politique du logement social et du cadre de vie sur le territoire communautaire » chapitre « Création, réhabilitation et gestion de logements communaux répertoriés dans un programme pluriannuel »,,*

*Vu la délibération n°04/022 du Conseil de Communauté du 23/02/04 approuvant la maîtrise d'ouvrage communautaire, les avant-projets et les plans de financement pour les projets de réhabilitation des logements communaux de Terron sur Aisne, La Croix aux Bois et Vaux en Dieulet et autorisant le dépôt des demandes de subventions,*

*Vu la délibération n°05/022 du Bureau du 26/09/05 acceptant le dépôt de l'autorisation d'urbanisme et le lancement de la procédure de mise en concurrence pour la réhabilitation des logements communaux de Terron sur Aisne, La Croix aux Bois et Vaux en Dieulet,*

**Considérant le démarrage des travaux,**

**Le Conseil de communauté DECIDE de fixer le montant des loyers comme suit :**

<b>Commune de Terron sur Aisne :</b>	Logement Type 4 de 102 m <sup>2</sup> : 430 euros/mois
<b>Commune la Croix aux Bois :</b>	Logement Type 6 de 165 m <sup>2</sup> : 549 euros/mois
<b>Commune de Vaux en Dieulet :</b>	Logement Type 1 de 47 m <sup>2</sup> : 178 euros/mois
	Logement Type 4 de 97 m <sup>2</sup> : 366 euros/mois ».

➤ **A l'unanimité, cette délibération est adoptée.**

**b) Proposition de modification des critères d'attribution des subventions « Façades / toitures »**

M. MAINSANT rappelle que le Conseil de Communauté du 05/10/05 a décidé de modifier les critères d'attribution pour les subventions « Toiture/façade » alors en vigueur. Ainsi, au titre de l'année 2006, les critères, figurant ci-après, avaient été adoptés :

**Critères retenus pour l'année 2006**

Salaire net mensuel 1 personne	Salaire net mensuel 2 personnes	Brut annuel	Net annuel/ foyer fiscal	Net imposable	Revenu fiscal de référence	Revenu fiscal à ne pas dépasser Nombre de personnes composant le ménage				
						1	2	3	4	5
1 476,96€ (9 668,21 F)	1 903,91€ (12 488,81 F)	22 491,00 €	17 686,92 €	18 319,59 €	13 190,11 €	17 038,11 €	19 503,11 €	21 968,11 €	24 433,11 €	+ 2 465 € par personne suppl.
<b>Données Ministère des Finances 2003 Ardennes (revenu imposable par foyer fiscal)</b>						+ 3 848 €	+ 2 465 €	+ 2 465 €	+ 2 465 €	

Cependant, sur l'enveloppe de 50 000.00€ allouée à ces subventions en 2006, 36 128.90€ n'ont pas été consommés.

Seuls 13 dossiers ont été étudiés pour cette année, soit 5 dossiers de réfection de toitures et 8 dossiers de ravalement de façades contre 48 dossiers en 2005.

La commission « Habitat et cadre de vie », réunie le 18 décembre dernier, propose donc de modifier les critères de ressources en 2007 afin de toucher un éventail plus vaste de la population tout en essayant de favoriser les plus bas revenus.

Il est donc proposé au Conseil de Communauté, sur proposition de la commission « Habitat et cadre de vie » et du Bureau, d'approuver les critères d'attribution des subventions « Façades / Toitures » présentés ci-après :

**Mêmes bases qu'en 2006, salaire multiplié par 1,5 pour 2 personnes, + 2 512 € par personne supplémentaire**

Salaire net mensuel	Salaire net mensuel x 1,5	Brut annuel	Net annuel/ foyer fiscal	Net imposable	Revenu fiscal de référence	Revenu fiscal à ne pas dépasser Nombre de personnes composant le ménage			
						1	2	3	4
1 476,96€ (9 668,21 F)	2 210,86€ 14 502,31 F	22 491,00 €	17 686,92 €	18 319,59 €	13 190,11 €	19 785,16 €	22 297,16 €	24 809,16 €	

Données Ministère des Finances 2003  
Ardennes (revenu imposable par foyer fiscal)

$\xrightarrow{\times 1,5}$      
  $\xrightarrow{+ 2\,512\,€}$      
  $\xrightarrow{+ 2\,512\,€}$      
  $\xrightarrow{+ 2\,512\,€}$

Selon les critères de l'ANAH 2006

➤ A l'unanimité, cette proposition est adoptée..

## **IX/ 2C2A-CERFE : Demande de subvention pour la réalisation de travaux d'aménagements**

M. SERVAIS rappelle que le Conseil de Communauté s'est précédemment prononcé favorablement, pour la mise à disposition, à l'association « Maison de la Nature », de deux pièces en rez-de-chaussée pour la création d'une vitrine et d'un bureau.

Toutefois, des travaux d'aménagement et de mise en conformité pour l'accueil du public (portes coupe-feu, menuiseries, électricité, démolitions, maçonnerie, isolation, aménagements extérieurs...) doivent être réalisés.

L'estimatif des travaux a été multiplié par deux suite aux observations émises par le SDIS des Ardennes ainsi que la commission « Accessibilité handicapés » lors de l'instruction du permis de construire. Les travaux sont estimés à 63 518.42 € TTC et l'opération à 73 128.60€ TTC (divers honoraires compris) au lieu de 33 000.00€ TTC en 2005. Aussi, la délibération n°06/020 approuvant le projet et autorisant le Président à solliciter les subventions sur ce projet doit être modifiée en tant que de besoin afin de mettre à jour l'opération.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire, sur avis favorable du Bureau, la délibération suivante :  
«Vu la délibération n 06/020 du 23/02/2006 approuvant le projet à hauteur de 35 000 € TTC et autorisant le Président à solliciter des subventions,

*Vu le nouvel estimatif des travaux établi suite aux observations émises lors de l'instruction du permis de construire,*

*Le Conseil de Communauté **DECIDE** :*

- *De modifier en tant que de besoin cette délibération,*
- *D'approuver le budget prévisionnel à la hauteur de 73 128.60€ TTC,*
- *D'autoriser le Président à solliciter de nouvelles subventions les plus élevées possibles auprès de tout organisme susceptible de financer ce type d'opérations,*
- *D'autoriser le Président à signer tous actes nécessaires au bon déroulement de l'opération. »*

➤ **A l'unanimité, cette délibération est adoptée.**

## **X/ QUESTIONS DIVERSES**

### **1<sup>er</sup> point d'information**

M. MALVAUX indique à l'assemblée qu'il a été décidé, sur proposition de la commission Tourisme et du Bureau, de convier l'ensemble des délégués communautaires à visiter Nocturnia sachant que l'inauguration n'a pas été organisée.

Ainsi, deux dates sont-elles proposées :

- Le Mercredi 21/03/07 à partir de 18h
- Le Vendredi 23/03/07 à partir de 18h

M. MALVAUX précise que les invitations seront adressées très prochainement et demande, dans un souci de bonne organisation, à l'ensemble des délégués, de bien vouloir y répondre à l'aide du coupon qui y sera joint.

Naturellement, une troisième soirée pourra être organisée en tant que de besoin.

Il rappelle par ailleurs que les Nocturniales se dérouleront les 28 et 29 avril 2007.

### **2<sup>ème</sup> point d'information**

Mme GEILLE informe l'assemblée que le rallye Pays se déroulera le 13 mai 2007 et souhaite que les participants soient nombreux.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, M. SERVAIS clôt la séance à 22h35 et invite l'assemblée, à l'occasion du premier Conseil Communautaire de l'année, à se réunir autour du verre de l'amitié.

Fait à Vouziers, le 02/03/07

Le Président,

La Secrétaire de Séance,

Daniel SERVAIS

Brigitte GERARD